

francs, pour améliorer le mobilier de l'hôtel du gouvernement provincial de Namur 34,000 »

Cette somme sera ajoutée à l'article 36 du budget de 1876.

3^e Musée royal d'histoire naturelle et Jardin botanique de l'Etat. — Cinq mille francs à transférer de l'article 109 à l'article 61 du budget du ministère de l'intérieur, pour l'exercice 1876, pour payer, pendant la même année, le traitement d'un fonctionnaire attaché au Musée royal d'histoire naturelle, qui est passé depuis le 1^{er} janvier 1876 au Jardin botanique de l'Etat.

Total. . . fr. 49,720 »

Art. 3. Il est alloué au département de l'intérieur des crédits spéciaux :

1^o De cent vingt-cinq mille francs (fr. 125,000) pour couvrir les frais du dénombrement de la population au 31 décembre 1876.

2^o De cinquante mille francs (fr. 50,000) pour couvrir le supplément de dépenses résultant de la participation des artistes et des producteurs belges à l'exposition internationale de Philadelphie, en 1876;

3^o De cent mille francs (fr. 100,000) pour l'acquisition d'œuvres d'art destinées aux musées royaux de peinture et de sculpture;

4^o De vingt-cinq mille francs (fr. 25,000) pour l'acquisition d'objets d'art et d'archéologie pour le Musée royal d'armures et d'antiquités;

5^o De vingt mille francs (fr. 20,000) pour l'acquisition de la bibliothèque musicale de M. de Glymes.

Art. 4. Les crédits mentionnés dans la présente loi seront couverts au moyen des ressources ordinaires des exercices 1875 et 1876.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

(1) Session de 1875-1876.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs, et texte du projet de loi. Séance du 18 janvier 1876, p. 88. — Rapport. Séance du 2 février p. 113. — Rapport supplémentaire. Séance du 9 mai, p. 49. *Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 11 mai 1876, p. 953.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 15 mai 1876, p. 34.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 mai 1876, p. 247-248.

157. — 24 MAI 1876. — LOI concernant une nouvelle délimitation des communes de Gand et de Mont-Saint-Amand (1). (Monit. du 28 mai 1876.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. La partie du territoire de la commune de Mont-Saint-Amand figurant au cadastre sous les n° 1194, 1195c, 1196a, 1195a, 1193b, 1197, 1196b, 1198, 1199a, 1199b, 1200a, 1200b, 1201a, 1201b, 1202a, 1208c, 1204b, 1205b, 1206b, 1207b, 1210b, 1184g, et 1192e pour une contenance de 18 hectares 41 ares 70 centiares, est distraite de cette commune et réunie au territoire de la ville de Gand.

La ligne séparative des deux communes est indiquée, au plan annexé à la présente loi, par l'axe pointillé en rouge du cours d'eau de Rietgracht.

Art. 2. La ville de Gand payera à la commune de Mont-Saint-Amand, à titre d'indemnité, la somme de 5,286 fr. 17 c., montant du revenu imposable des terrains précités.

Promulguons, etc.

(Contre-signée par le ministre de l'intérieur, M. DELCOUR.)

158. — 24 MAI 1876. — LOI portant érection de la commune de Hallaer et réunion du hameau de Bernum à la commune d'Izegem (2). (Monit. du 28 mai 1876.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1^{er}. Le hameau de Hallaer, dépendant actuellement de la commune de

(2) Session de 1875-1876.

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 18 janvier 1876, p. 82. — Rapport. Séance du 31 mars, p. 94-95. *Annales parlementaires.* — Discussion et adoption. Séance du 10 mars 1876, p. 941.

SÉNAT.

Documents parlementaires. — Rapport. Séance du 16 mai 1876, p. 34.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 19 mai 1876, p. 248.